

REPUBLIQUE FRANCAISE

Liberté, Egalité, Fraternité

Département du Morbihan  
Arrondissement de PONTIVY  
Canton de PLOERMEL  
Commune de MOHON

**Décision numéro 12/2020 du 16 octobre 2020**

**OBJET : ACHAT DE PANNEAUX DE SIGNALISATIONS AVEC LACROIX CITY DE SAINT HERBLAIN (44)**

Le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2122-22 et L 2122-23,

Vu la délibération N° 11 du 13 juillet 2020 (N° 4) portant délégations de pouvoirs au Maire par le Conseil Municipal et lui permettant notamment de préparer, passer, exécuter et régler les marchés de services qui peuvent être passés en procédure adaptée dans la limite de 20 000 euros HT,

Considérant qu'il y a lieu de procéder à l'achat de panneaux de signalisations,

Vu la proposition de la société LACROIX CITY du 14 septembre 2020,

**DECIDE**

**Article 1<sup>er</sup>** : Il est conclu le 17 septembre 2020 un marché de fournitures avec LACROIX CITY de St Herblain (44) pour l'achat de divers panneaux :

- 1 panneau interdiction de tourner à gauche à implanter dans la rue du Porhoët pour la rue des Courtils
- 1 panneau « sauf riverains » à installer sur le panneau sens interdit dans la rue des Courtils
- 1 panneau voie sans issue pour la rue St Vran
- 18 potelets avec tête boule pour éviter le stationnement des poids lourds dans la rue de la Gare et la rue du Porhoët

Le coût s'élève à 1 971 euros 03 HT.

Fait à Mohon le 16 octobre 2020

Le Maire,  
Francis MAHIEUX



Le Conseil Municipal sera informé lors de la prochaine séance